

Département du NORD
Arrondissement de
DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023**

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'affichage : 11 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Le Conseil municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 11 septembre 2023 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

Madame Catherine WILLEMS secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

Etaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,
Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Maxine ROSKOSCHNY, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY,
Conseillers municipaux

Etaient excusés :

Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY
Mme Justine DURETETE, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS

Était absent :

M. Bertrand TRINEL

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADE DE SA DELEGATION :

- Signature de l'arrêté de mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
- Acceptation d'un don émanant de l'entreprise DURAND MATERIAUX à BUSNES à la suite de la mise à disposition durant les inondations de parpaings et de sacs de sable, ces derniers ont décidé de faire don à la commune e ces matériaux pour un montant de 300€.

USBANISME

Rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE – Maire adjoint

1. OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU CCAS A MONSIEUR SEBASTIEN COZE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIES.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **DONNER** son accord au CCAS sur le principe de la cession partielle de la parcelle cadastrée ZD 223 au profit de Monsieur Sébastien COZE pour une surface de 239 m² et un montant de 9560 €
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents et actes en lien avec cette cession

FINANCES ET FISCALITE

Rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE – Maire adjoint

2. OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET DE PETITS MATERIELS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **Adhérer** au groupement de commandes relatif à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels ;
- **Approuver** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes Flandre Lys comme coordonnateur du groupement habilité à signer, notifier et attribuer les marchés selon les modalités fixées dans la convention ;
- **Autoriser** Monsieur/Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Imputer** les dépenses correspondantes pour la part de la commune au budget communal.

3. OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (**14 voix pour**)

- **AUTORISER** l'inscription en non-valeur de titres qu'il a été impossible de recouvrer pour un montant total de 588.15€
- **CHARGER** Mme le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

4. OBJET : SIECF - COTISATIONS COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le Comité syndical du SIECF a décidé à l'unanimité, les cotisations 2024 comme suit :

Compétences	Montant pour 2024	Modalités de perception
Electricité	4.10€ / habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou Déduction TCFE
Gaz (Uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2024)	0.60€ / habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage Public (Option B Maintenance)	3.70€/ habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou Déduction TCFE
IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)	800€ / borne 22kVA 2 points de charge 800€ / borne 50 kVA 1 point de charge € / borne sur éclairage public (3 à 7 kVA) 1 point de charge	Budgétisation ou fiscalisation ou Déduction TCFE
Télécommunication	1.50€ / habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0.30€ / habitant	Budgétisation ou fiscalisation

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (**14 voix pour**)

- **Adhérer** aux compétences suivantes au 1^{er} janvier 2024 :
 - Electricité
 - Gaz
 - Eclairage Public
 - Télécommunication
 - Numérique
- **Fiscaliser** les cotisations communales d'électricité, de gaz, d'éclairage public, de télécommunication, due(s) au SIECF, au titre de l'année 2024
- **Donner** pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

5. OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif 2024 selon le tableau ci-après :

Chapitre / Désignation	Crédits votés au BP 2023 en €	Montants anticipés autorisés en €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 586.34	18 396.58
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 888.21	88 472.05
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	572 371.74	143 092.93
TOTAL	999 846.29	249 961.56

- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

6. OBJET : RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE – FIXATION DES SEUILS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **FIXER** à 200 € TTC le seuil des engagements en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget principal ;
- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7. BP 2023 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **RETIRER** 50 000.00€ au chapitre 012 « Charge à caractère de personnel » de la section de fonctionnement
- **AJOUTER** 50 000.00€ au chapitre 011 « Charge à caractère général » de la section de fonctionnement

8. OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE THIVENCELLES AU SIDEN-SIAN (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU NORD)

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de THIVENCELLES avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/85 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 septembre 2023.
- **CHARGER** Mme le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

9. OBJET : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES VICTOR DEHAINE ET RENE CASSIN

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **ADOPTER** la modification du règlement intérieur des Salles Victor DEHAINE et René CASSIN

INTERCOMMUNALITE

Rapport de Madame Jocelyne DURUT – Maire

10. OBJET : MUTUELLE COLLECTIVE – CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE PERMANENCE

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention tripartite entre le CCFL et l'association MISS
- **FIXER** la redevance d'occupation à 10€ la demi-journée
- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

11. OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **Désigner** Monsieur Marc DELANNOY, ancien maire de la commune de Lestrem et ancien président de la CCFL, en qualité de référent déontologue des élus municipaux,
- **Accepter** la mutualisation du référent déontologue des élus locaux avec la Communauté de communes Flandre Lys et les communes membres qui en auront délibéré ainsi, selon les modalités présentées ci-avant,
- **Préciser** que Monsieur Marc Delannoy assurera cette mission pour la durée du mandat,
- **Fixer** la rémunération de Monsieur Marc Delannoy à hauteur de 40 € par dossier, brut, sous la forme de vacation,
- **Préciser** qu'il bénéficiera d'un remboursement de ses frais de transport et d'hébergement, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- **Préciser** que les crédits seront inscrits au budget,
- **Donner** pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

CUTLURE

Rapport de Madame Catherine Willems – Maire Adjointe

12.OBJET : AUTORISATION D'ELIMINATION DES ŒUVRES DE LA MEDIATHEQUE MEDI@LYS

Après avoir entendu le rapport de Madame Catherine WILLEMS, Maire-adjointe, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité **(14 voix pour)**

- **DEFINIR** comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale ; à savoir :
- Mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés notamment comme papier à recycler ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux, épicerie solidaire...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

- **DÉSIGNER** Mme le Maire pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination

RESSOURCES HUMAINES

Rapport de Madame Jocelyne DURUT – Maire

13.OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

- **AUTORISER** Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2° du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à un surcroit d'activité dans la limite d'un agent par filière (administrative, technique et animation)
- **CHARGE** Madame le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

14.OBJET : TRANSFORMATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUE

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

- **TRANSFORMER** le temps de travail du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe qui sera porté de 17 heures à 16 heures par semaine à compter du 1^{er} Janvier 2024.
- **TRANSFORMER** le temps de travail du poste d'Adjoint Technique qui sera porté de 33 heures à 31 heures par semaine à compter du 1^{er} Janvier 2024.
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique non permanent de 20 heures par semaine
- **CREER** un poste d'adjoint technique non permanent de 9 heures par semaine
- **ADOPTER** les dispositions de la délibération et, le tableau des effectifs annexé à la présente

La séance est levée à 20H00



FAIT A HAVERSKERQUE, le 15/12/2023

Madame Jocelyne DURUT

Maire d'HAVERSKERQUE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15/12/2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/09/2023	Adopté à l'unanimité
1. Cession d'une parcelle appartenant au CCAS a monsieur Sébastien COZE – autorisation de signature des actes notaries.	Adopté à l'unanimité
2. Convention de groupement de commandes – fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels	Adopté à l'unanimité
3. Admissions en non-valeur	Adopté à l'unanimité
4. SIECF - cotisations communales au titre de l'année 2024	Adopté à l'unanimité
5. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement	Adopté à l'unanimité
6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice – fixation des seuils	Adopté à l'unanimité
7. BP 2023 – décision budgétaire modificative n°2	Adopté à l'unanimité
8. Adhésion de la commune de Thivencelle au SIDEN-SIAN (syndicat intercommunal d'assainissement du nord)	Adopté à l'unanimité
9. Modification règlement intérieur des salles Victor DEHAINE et René CASSIN	Adopté à l'unanimité
10. Mutuelle collective – convention tripartite de mise à disposition d'un espace de permanence	Adopté à l'unanimité
11. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux	Adopté à l'unanimité
12. Autorisation d'élimination des œuvres de la médiathèque Médi@lys	Adopté à l'unanimité
13. Création d'emplois non permanents – accroissement d'activité	Adopté à l'unanimité